



Salaire durant un préavis de licenciement pour inaptitude

Par **yann8889**, le **17/02/2012** à **16:13**

Bonjour,

Je fais partis d'une entreprise de transport et déménagement, depuis le 27/01/12 je suis déclaré inapte au travail du à mon état de santé et j'ai eu aujourd'hui le rendez vous avec mon patron qui m'a dit qu'il y avait un préavis de 2 mois, pendant lequel je ne serai pas payé, est ce normal ? ai-je un recours ? car j'ai mon loyer à payer et je me retrouve dans l'impasse. Merci d'avance de votre réponse

Par **pat76**, le **17/02/2012** à **17:41**

Bonjour

Pour commencer vous avez été déclaré inapte à votre poste de travail ou inapte à tout poste dans l'entreprise?

Vous avez été déclaré inapte à la suite de 2 examens médicaux à la médecine du travail espacés de 15 jours.

L'inaptitude fait suite à un accident du travail, une maladie professionnelle ou une maladie non-professionnelle?

Votre employeur vous avait envoyé une convocation à un entretien préalable et vous avez été

assisté par un conseiller pendant cet entretien préalable?

Vous n'aviez pas été revoir votre médecin traitant pour qu'il vous mette en arrêt maladie après la dernière visite médicale à la médecine du travail?

Votre employeur vous a fait des propositions de reclassement par écrit?

L'entretien préalable a eu lieu aujourd'hui 17 février 2012, à quelle date aviez-vous reçu la lettre de convocation à cette entretien?